

Moulins, le

03 AVR. 2026

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis, conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire.

Ainsi, vous voudrez bien trouver ci-joint l'avis de l'État sur ce document.

Les évolutions demandées me semblent pouvoir être apportées sans grande difficulté avant l'approbation définitive du PLUi.

Je profite de ce courrier pour vous alerter particulièrement sur la rédaction du règlement du futur PLUi qui ne permet pas la réalisation du projet photovoltaïque de l'entreprise Stellantis sur la commune de Dompierre/Besbre. Je vous invite à modifier le document en conséquence, au regard des remarques formulées dans l'avis.

Mes services restent disponibles pour échanger sur les points soulignés et sur la suite de la procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Monsieur le Président de la communauté de communes
Entr'Allier, Besbre et Loire
18 rue de Vouroux
03150 VARENNES-SUR-ALLIER

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr


Olivier MAUREL